Congrès départemental 2015 de la FCPE Paris
Motion présentée par le conseil d'administration de la FCPE Paris

Pour mieux (re)connaître l'enseignement professionnel

La FCPE Paris, après un travail en commission ouverte à tous les adhérents, avait proposé au comité régional FCPE IDF un travail d'enquête sur l'orientation en lycée professionnel dans la région Île-de-France. Ce projet, porté par la FCPE IDF, partait du constat que l'enseignement professionnel est encore trop souvent considéré comme une orientation par défaut, une orientation sanction pour les élèves ayant rencontré des difficultés au cours de leur parcours scolaire.

Une première phase d'enquête menée en Île-de-France a mis en évidence que, d'un établissement à l'autre, les pratiques sont très disparates en termes d'information et d'orientation vers la voie professionnelle.

Cette enquête a surtout montré que ce sujet est une réelle source de difficultés et de tensions pour les professeurs principaux qui orientent certains jeunes vers l'enseignement professionnel. En effet, les professeurs principaux, en charge de l'orientation, sont généralement issus de l'enseignement général et ils n'ont bénéficié d'aucune réelle formation sur la voie professionnelle, si ce n'est informelle et au hasard des conversations entre collègues.

Cette situation est d'autant plus dommageable que les ressources de l'enseignement professionnel sont nombreuses et permettent à un nombre important de jeunes de poursuivre à l'issue du bac professionnel des études supérieures d'excellence.

En conséquence, la FCPE Paris exige :

- **qu'une meilleure information soit faite dans les collèges sur la diversité et la qualité des formations existantes au sein des lycées professionnels ainsi que sur les opportunités de poursuite de scolarité qu'offrent ces formations. Cette information doit s'adresser aux parents et aux élèves ;**

- **la présence régulière d'un conseiller d'orientation psychologue dans tous les établissements et le maintien ouvert de tous les CIO de proximité ;**

- **la mise en œuvre d'une vraie formation des professeurs principaux sur ces questions ;**

- **que des suivis de cohortes sur les jeunes orientés en voie professionnelle soient effectués et communiqués à l'ensemble de la communauté éducative de manière à contribuer à l'amélioration des choix d'orientation faits par les jeunes et leurs familles**.